



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2019 Avis d'impôt établi en 2020

33014

Vos références

Numéro fiscal (C) : 11 29 429 669 095

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :

BOUTEILLER
26 CITE MOUNEYRA
33000 BORDEAUX

Numéro FIP : 330 44 61 3086389789 4

Référence de l'avis : 20 33 A925125 47

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 24/07/2020

Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP BORDEAUX
SAID SECTEUR 3
CITE ADM B42 RUE JULES FERRY
33090 BORDEAUX CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

MME BOUTEILLER ANNIE
BOUTEILLER
26 CITE MOUNEYRA
33000 BORDEAUX

Somme qui vous est remboursée

2 262,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2019.

Vous serez remboursé par virement le 07/08/2020 sur le compte bancaire suivant :

FR76 1027 8060 650X XXXX XXX0 120

Identifiant de la banque : CMCIFR2AXXX

Émetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Revenu fiscal de référence :
Nombre de parts :**

**38 441
4,00**

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2020

N° fiscal : 11 29 429 669 095

Impôt sur les revenus de 2019

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : ARBESSION

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
V		2		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				4,00
Détail des revenus				
Salaires.....		Déclar. 1 38680		Enfant(1) 635
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3868			- 441
Déduction minimale.....				
Pensions, retraites, rentes.....	4195			
Abattement spécial de 10%.....	- 420			
Salaires, pensions, rentes nets.....	38587			194 38781
Revenu brut global.....				38781
CSG déductible.....				- 340
Revenu imposable.....				38441
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		Montant déclaré 3	Montant retenu 3	Montant réduction
Montant de la réduction d'impôt.....				0
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 0
Impôt total avant crédits d'impôt.....				0
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
Emploi salarié à domicile.....		Montant déclaré 2259		Montant retenu
Montant du crédit d'impôt calculé.....				2259 - 1130
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				- 1130
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2019 dû ⁵³ :				- 1130
Retenue à la source prélevée en 2019 par vos verseurs de revenus :				- 121
Acomptes prélevés en 2019 sur votre compte bancaire :				- 248
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :				+ 341
Solde d'impôt sur les revenus 2019 :.....				- 1158
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

>>> Suite de votre avis

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Acomptes prélevés en 2019 sur votre compte bancaire :
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....

- 623 - 481
- 623 - 481

Solde des prélèvements sociaux 2019⁵³:

- 1104

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT
QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

2262

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence²⁵.....

38441

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :

Plafond total de 2018.....

Déclar. 1
14281

Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....

3862

Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....

+ 5160

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

+ 5259

Plafond calculé sur les revenus de 2019.....

+ 4052

Plafond pour les cotisations versées en 2020.....

= 18333

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401